



## demande de droit de retrait

Par **Marie1281**, le **27/03/2019 à 20:08**

Bonjour,

Est-il possible de faire valoir un droit de retrait , s'agissant d'une SARL commerciale, pour un des associés( 50% des parts pour chacun )

Nous sommes un ancien couple séparé depuis 5 ans et incapables de gérer en commun une société de 9 personnes.

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **27/03/2019 à 20:55**

Bonjour

Se désengager d'une entreprise dans laquelle vous êtes partie prenante est tout sauf une formalité. Et ce, même si vous bénéficiez du soutien de vos associés.

Il faudrait nous en dire davantage, que précisent vos statuts sur le sujet ?

En effet, c'est la première chose à prendre en considération.

Soit un associé rachète vos parts.

Soit la SARL rachète et trouve un nouvel associé

Soit vous trouvez vous mêmes un acquéreur et si vous ne trouvez pas, la société est obligée d'annuler vos parts ou actions et de réduire son capital social d'autant...

La personne la mieux placée pour vous conseiller est votre expert comptable.